



PRÉFET DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

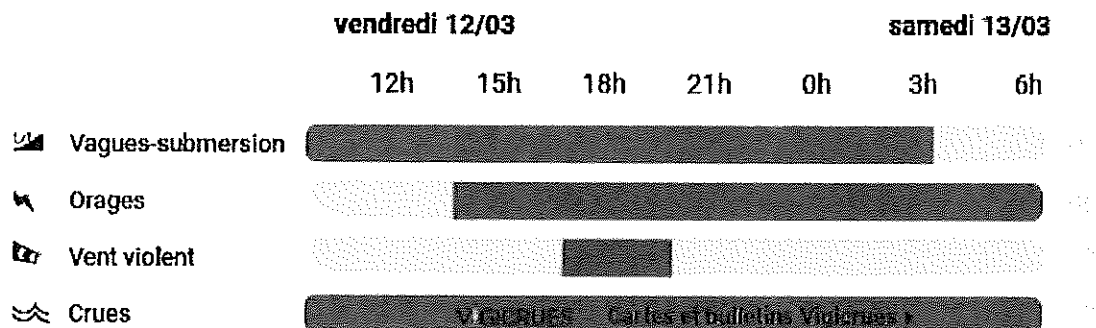
ALERTE METEOROLOGIQUE de niveau JAUNE vent violent et JAUNE vague submersion marine

DESTINATAIRES : cf listings GALA mairies + GALA ALERTE METEO services + opérateurs + sécurité civile + GALA crues bassins ODET et LAITA ;

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises :

- par METEO-France
- par le service de prévision des crues

Les horaires des périodes à risque sont synthétisées dans les bulletins météo .



EVOLUTION + CONSEQUENCES POSSIBLES + CONSEILS DE COMPORTEMENT : **Cf le bulletin de Météo France (horaires des périodes à risques par phénomène)**

1) Phénomène vent violent

Soirée de vendredi : Vent assez fort à fort, d'Ouest. Avec, des rafales atteignant 110 km/h, en seconde partie de nuit.

Samedi : En journée et une grande partie de la nuit suivante, vent d'Ouest à Nord-Ouest, assez fort ; puis faiblissant. Rafales atteignant 95 km/h.

2) Phénomène vague submersion :

Dans un contexte de coefficients de marée modérés (86 pour la pleine mer de vendredi après-midi vers 16h52 à Brest, 89 pour la pleine mer de samedi matin, vers 5h08), les déferlements de ces fortes vagues pourront générer des franchissements de paquets de mer sur les endroits exposés du littoral de la façade atlantique. Ils pourront favoriser l'érosion sur une côte déjà fragilisée par de récents évènements.

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires :

- ✓ **De prendre toutes mesures de prévention des risques :**
 - Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
 - Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement

- Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.
- Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.

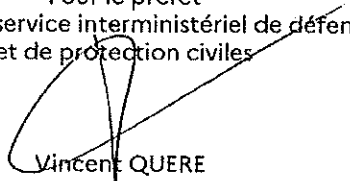
✓ De consulter, régulièrement pour plus d'informations, les sites internet ci-dessous.

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

- ✓ De prendre connaissance du bulletin de prévision ci-joint (bulletin vigicrues et de vous informer régulièrement sur :
 - la météo : www.meteofrance.com
 - VIGICRUES : <https://www.vigicrues.gouv.fr>
 - les vagues (prévisions de hauteurs, fréquences et directions) : <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes : données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues : hauteur significative et direction de la mer)
 - les conditions de circulation : sur www.bison-fute.gouv.fr (notamment pour RN 12, 164 et 165) et <http://www.finistere.fr/Inforoute29>
- ✓ De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 12 mars 2021 à 14h00

Le Préfet
Pour le préfet
Le chef du service interministériel de défense
et de protection civiles


Vincent QUERE